

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 602

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot et
M. Orphelin

ARTICLE 36

Après le mot : « vigueur », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 : « le 31 octobre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de reporter l'entrée en vigueur de ses dispositions au printemps 2022.

Le présent amendement s'inspire d'une proposition de Greenpeace France.